



Numero d'article 5570230

Service Best B.V.

5503 LM Veldhoven/ Pays Bas

Date d'émission 03.04.2019, Révision 02.04.2019

Version 01

Page 1 / 14

**SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

**1.1 Identificateur de produit**

**Womi Interior mirrorglue**

**Numero d'article: 5570230**

**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

**1.2.1 Utilisations pertinentes**

Voir l'information de produit.

**1.2.2 Utilisations déconseillées**

Aucun connu.

**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

**Société** Service Best B.V.  
De Run 4271  
5503 LM Veldhoven/ Pays Bas  
Téléphone +31(0)40 230 2300  
Téléfax +31 (0)40 230 2302  
Site internet  
E-mail info@servicebest.com

**Secteur informatique**

**Informations techniques** info@servicebest.com

**Fiche de Données de Sécurité** sdb@chemiebuero.de

**1.4 Numéro d'appel d'urgence**

**Organe consultatif** +31 (0) 30 2748888

**Société**

**SECTION 2: Identification des dangers**

**2.1 Classification de la substance ou du mélange [RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008]**

voir la SECTION 16

**2.2 Éléments d'étiquetage**

Le produit doit être marqué selon le règlement (CE) N°1272/2008 (CLP).

**2.3 Autres dangers**

**Autres dangers** D'autres dangers n'ont pas été constatés dans l'état actuel des connaissances.



Numero d'article 5570230

Service Best B.V.

5503 LM Veldhoven/ Pays Bas

Date d'émission 03.04.2019, Révision 02.04.2019

Version 01

Page 2 / 14

### SECTION 3: Composition / informations sur les composants

#### Type de produits:

Le produit est un mélange.

Conc. [%]	Substance
10 - 25	Acide méthacrylique, monoester avec propane-1,2-diol CAS: 27813-02-1, EINECS/ELINCS: 248-666-3, Reg-No.: 01-2119490226-37-XXXX GHS/CLP: Eye Irrit. 2: H319 - Skin Sens. 1: H317
10 - < 25	Bisméthacrylate de (1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxy-2,1-éthanediyle) CAS: 24448-20-2, EINECS/ELINCS: 246-263-7 GHS/CLP: Aquatic Chronic 3: H412
5 - 10	2-propenoic acid 2-carboxyethyl ester GHS/CLP: Skin Irrit. 2: H315 - Eye Irrit. 2: H319
1 - < 5	Acide acrylique CAS: 79-10-7, EINECS/ELINCS: 201-177-9, EU-INDEX: 607-061-00-8 GHS/CLP: Flam. Liq. 3: H226 - Acute Tox. 4: H332 - Acute Tox. 4: H312 - Acute Tox. 4: H302 - Skin Corr. 1A: H314 - Aquatic Acute 1: H400 - STOT SE 3: H335, M = 1
1 - 5	Méthacrylate d'exo-1,7,7-triméthylbicyclo[2.2.1]hept-2-yle CAS: 7534-94-3, EINECS/ELINCS: 231-403-1, EU-INDEX: 607-134-00-4, Reg-No.: 01-2119886505-27 GHS/CLP: Skin Irrit. 2: H315 - Eye Irrit. 2: H319 - STOT SE 3: H335 - Aquatic Chronic 3: H412
1 - < 2,5	Poly[oxy(methyl-1,2-ethanediyl)],a,a'-(2,2-dimethyl-1,3-propanediyl)bis[w-[(1-oxo-2-propen-1-yl)oxy] CAS: 84170-74-1, EINECS/ELINCS: Polymer GHS/CLP: Skin Sens. 1: H317 - Aquatic Chronic 2: H411
< 1	Acétyl-2-phénylhydride CAS: 114-83-0, EINECS/ELINCS: 204-055-3 GHS/CLP: Acute Tox. 4: H302 H312 H332 - Skin Irrit. 2: H315 - Eye Irrit. 2: H319 - Carc. 2: H351 - STOT SE 3: H335 - Skin Sens. 1: H317
< 1	Hydroperoxyde de a,a-diméthylbenzyle CAS: 80-15-9, EINECS/ELINCS: 201-254-7, EU-INDEX: 617-002-00-8, Reg-No.: 01-2119475796-19 GHS/CLP: Org. Perox. E: H242 - Acute Tox. 3: H331 - Acute Tox. 4: H302 H312 - STOT RE 2: H373 - Skin Corr. 1B: H314 - Aquatic Chronic 2: H411 - STOT SE 3: H335

**Commentaire relatif aux composants** Ne contient pas ou moins de 0,1% des substances énumérées dans la liste (liste des substances dites préoccupantes, candidates pour la procédure d'autorisation-SVHC). Pour le texte intégral des mentions H: voir la SECTION 16.

### SECTION 4: Premiers secours

#### 4.1 Description des premiers secours

<b>Indications générales</b>	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation
<b>Après inhalation</b>	Assurer un apport d'air frais. En cas de malaises, se rendre chez le médecin.
<b>Après contact cutané</b>	En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau et au savon. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.
<b>Après contact avec les yeux</b>	Appeler aussitôt un médecin. Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.
<b>Après ingestion</b>	Appeler aussitôt un médecin. Ne pas faire vomir. Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets irritants  
Toux

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter les symptômes.  
Transmettre cette fiche au médecin.



Numero d'article 5570230

Service Best B.V.

5503 LM Veldhoven/ Pays Bas

Date d'émission 03.04.2019, Révision 02.04.2019

Version 01

Page 3 / 14

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

**Agent d'extinction approprié** Mousse stable aux alcools.  
Dioxyde de carbone.  
Produits extincteurs en poudre.

**Agent d'extinction non approprié** Jet d'eau.

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risque de formation de produits de pyrolyse toxiques.  
oxyde de carbone (CO)  
Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)  
Oxyde d'azote (NO<sub>x</sub>).

### 5.3 Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome.  
Ne pas respirer les gaz de combustion en cas d'explosion et d'incendie.  
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Veiller à assurer une aération suffisante.  
Sol très glissant suite au déversement du produit.  
Utiliser un vêtement de protection individuel (voir le SECTION 8).

### 6.2 Mesures de protection de l'environnement

Empêcher la propagation à la surface (par ex. à l'aide de digues ou de barrières anti-huile).  
Ne rien rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. sable, sciure, liant universel, terre à diatomées).  
Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

### 6.4 Référence à d'autres sections

Voir les SECTION 8+13

## SECTION 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Utiliser uniquement dans des zones bien ventilées.  
Eviter le contact avec les yeux et la peau. Utiliser un vêtement de protection individuel.  
Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation  
Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation  
Ne pas manger, boire, fumer, priser sur le lieu de travail.  
Avant les pauses et avant de quitter le travail, se laver les mains.  
Protéger la peau en appliquant une pommade.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.  
Empêcher les infiltrations dans le sol.  
Ne pas stocker avec des agents oxydants.  
Ne pas stocker avec des métaux.  
Conserver les récipients dans un endroit bien ventilé.  
Stocker au frais. Stocker au sec.



Numero d'article 5570230

Service Best B.V.

5503 LM Veldhoven/ Pays Bas

Date d'émission 03.04.2019, Révision 02.04.2019

Version 01

Page 4 / 14

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir la SECTION 1.2



Numero d'article 5570230

Service Best B.V.

5503 LM Veldhoven/ Pays Bas

Date d'émission 03.04.2019, Révision 02.04.2019

Version 01

Page 5 / 14

**SECTION 8: Contrôle de l'exposition / protection individuelle****8.1 Paramètres de contrôle****Composants possédants une valeur limite d'exposition (FR)**

Substance
Acide acrylique
CAS: 79-10-7, EINECS/ELINCS: 201-177-9, EU-INDEX: 607-061-00-8
VME: Valeurs limites de moyenne d'exposition: 2 ppm, 6 mg/m <sup>3</sup> , FT 233
VLCT: Valeur limite court terme (15min): 10 ppm, 30 mg/m <sup>3</sup>

**Composants possédants une valeur limite d'exposition (EU)**

Substance / CE VALEURS LIMITES
Acide acrylique
CAS: 79-10-7, EINECS/ELINCS: 201-177-9, EU-INDEX: 607-061-00-8
8 heures: 10 ppm, 29 mg/m <sup>3</sup>
Court terme (15 minutes): 20 ppm, 59 mg/m <sup>3</sup> , 1

**DNEL**

Substance
Acide méthacrylique, monoester avec propane-1,2-diol, CAS: 27813-02-1
Industrie, dermique, Effets systématiques à long terme: 4.2 mg/kg bw/day.
Industrie, inhalatoire, Effets systématiques à long terme: 264.5 mg/m <sup>3</sup> .
Consommateurs, absorption orale, Effets systématiques à long terme: 2.5 mg/kg bw/day.
Consommateurs, inhalatoire, Effets systématiques à long terme: 8.8 mg/m <sup>3</sup> .
Consommateurs, dermique, Effets systématiques à long terme: 2.5 mg/kg bw/day.
Méthacrylate d'exo-1,7,7-triméthylbicyclo[2.2.1]hept-2-yle, CAS: 7534-94-3
Industrie, dermique, Effets systématiques à long terme: 1,04 mg/kg bw/d (AF=24).
Consommateurs, dermique, Effets systématiques à long terme: 0,625 mg/kg bw/d (AF=40).
Hydroperoxyde de a,a-diméthylbenzyle, CAS: 80-15-9
Industrie, inhalatoire, Effets systématiques à long terme: 6 mg/m <sup>3</sup> (AF=5,25).

**PNEC**

Substance
Acide méthacrylique, monoester avec propane-1,2-diol, CAS: 27813-02-1
Eau douce, 0.904 mg/L.
soildu sol, 0.727 mg/kg.
sédiment (Eau de mer), 6.28 mg/kg.
sédiment (eau douce), 6.28 mg/kg.
Station d'épuration/station de traitement des eaux (STP), 10 mg/L.
Eau de mer, 0.904 mg/L.
Méthacrylate d'exo-1,7,7-triméthylbicyclo[2.2.1]hept-2-yle, CAS: 7534-94-3
Eau de mer, 0,466 µg/l (AF= 500).
Station d'épuration/station de traitement des eaux (STP), 2,45 mg/l (AF= 10).
sédiment (eau douce), 0,604 mg/kg dw.
Eau douce, 4,66 µg/l (AF= 50).
sédiment (Eau de mer), 0,06 mg/kg dw (AF= 10).
soildu sol, 0,118 mg/kg dw.
Hydroperoxyde de a,a-diméthylbenzyle, CAS: 80-15-9
sédiment (eau douce), 0,023 mg/kg dw.
Eau douce, 0,003 mg/l (AF=1000).



Numero d'article 5570230

Service Best B.V.

5503 LM Veldhoven/ Pays Bas

Date d'émission 03.04.2019, Révision 02.04.2019

Version 01

Page 6 / 14

Station d'épuration/station de traitement des eaux (STP), 0,35 mg/l (AF=1).

sédiment (Eau de mer), 0,002 mg/kg dw.

soildu sol, 0,003 mg/kg dw.

Eau de mer, 0 mg/l (AF=10000).

## 8.2 Contrôles de l'exposition

### Indications complémentaires sur la configuration des installations techniques

Assurer une ventilation du poste de travail adéquate.  
Les procédés de mesure destinés à la réalisation de mesures au lieu de travail doivent répondre aux exigences de performances de la norme DIN EN 482. Des recommandations sont par exemple indiquées sur la liste des substances dangereuses IFA.

### Protection des yeux

lunettes de protection. (EN 166:2001)

### Protection des mains

Les indications sont données à titre de recommandation. Lors d'informations ultérieures, veuillez consulter le fournisseur de gants.  
> 0,4mm: Néoprène, >480 min (EN 374-1/-2/-3).  
> 0,4mm: Caoutchouc nitrile, >480 min (EN 374-1/-2/-3).

### Protection corporelle

Vêtement de protection (EN 340)

### Divers

Eviter le contact avec les yeux et la peau.  
Ne pas inhaler les vapeurs.  
Choisir les moyens de protection individuelle en raison de la concentration et de la quantité des substances dangereuses et du lieu de travail. S'informer auprès du fournisseur sur la résistance chimique des moyens de protection.

### Protection respiratoire

Protection respiratoire en atmosphère très concentrée en produit.  
En cas de brève exposition, utiliser un masque avec filtre, filtre A. (DIN EN 14387)

### Risques thermiques

Pas d'information disponible.

### Limitation et surveillance de l'exposition de l'environnement

Se conformer aux réglementations environnementales applicables limitant les rejets dans l'air, l'eau et le sol.



Numero d'article 5570230

Service Best B.V.

5503 LM Veldhoven/ Pays Bas

Date d'émission 03.04.2019, Révision 02.04.2019

Version 01

Page 7 / 14

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat	liquide / visqueux
Couleur	jaune ambre
Odeur	caractéristique
Seuil olfactif	Pas d'information disponible.
Valeur du pH	4 - 6
Valeur du pH [1%]	Pas d'information disponible.
Point d'ébullition [°C]	Pas d'information disponible.
Point d' éclair [°C]	> 100
Inflammabilité (solide, gaz) [°C]	Non applicable
Limite inférieure d'explosion	Pas d'information disponible.
Limite supérieure d'explosion	Pas d'information disponible.
Propriétés comburantes	Non
Pression de vapeur/pression de gaz [kPa]	ca. 0,1 mmHg (20°C)
Densité [g/ml]	1,08
Densité de versement [kg/m <sup>3</sup> ]	Non applicable
Solubilité dans l'eau	non miscible
Coefficient de partage [n-octanol/l'eau]	Pas d'information disponible.
Viscosité	ca. 2500 cPs
Densité relative de vapeur par rapport à l'air	Pas d'information disponible.
Vitesse d'évaporation	Pas d'information disponible.
Point de fusion [°C]	Pas d'information disponible.
Auto-inflammation [°C]	Pas d'information disponible.
Temp. de décomposition [°C]	Pas d'information disponible.

### 9.2 Autres informations

Pas d'information disponible.

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Aucune connue lors d'une utilisation conforme aux prescriptions.

### 10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions environnementales normales (température ambiante).

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réagit au contact avec agents d'oxydation.  
 Réagit avec les métaux  
 Réagit au contact des réducteurs.  
 Risque de polymérisation.

### 10.4 Conditions à éviter

Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation  
 Rayonnement solaire  
 Fort échauffement.



Numero d'article 5570230

Service Best B.V.

5503 LM Veldhoven/ Pays Bas

Date d'émission 03.04.2019, Révision 02.04.2019

Version 01

Page 8 / 14

#### 10.5 Matières incompatibles

Voir la SECTION 10.3.

#### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucune connue lors d'une utilisation conforme aux prescriptions.

Es can d'incendie: voir paragraphe 5.



Numero d'article 5570230

Service Best B.V.

5503 LM Veldhoven/ Pays Bas

Date d'émission 03.04.2019, Révision 02.04.2019

Version 01

Page 9 / 14

**SECTION 11: Informations toxicologiques****11.1 Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë**

Produit
inhalatoire, En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.:
dermique, En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.:
oral, En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.:
Substance
Acide acrylique, CAS: 79-10-7
LD50, dermique, lapin: 280 mg/kg (IUCLID).
LD50, oral, rat: 1250 mg/kg (IUCLID).
LD50, oral, rat: 360 mg/kg (IUCLID).
LD50, oral, rat: 193 mg/kg (IUCLID).
LC50, inhalatoire, rat: 3,6 mg/l/4h (IUCLID).
LC50, inhalatoire, rat: 1202-3840 ppm/4h (IUCLID).
Poly[oxy(methyl-1,2-ethanediy)] <sub>n</sub> ,a,a'-(2,2-dimethyl-1,3-propanediy)bis[w-[(1-oxo-2-propen-1-yl)oxy], CAS: 84170-74-1
LD50, dermique, rat: > 2000 mg/kg.
LD50, oral, rat: > 5000 mg/kg (Lit.).
Acide méthacrylique, monoester avec propane-1,2-diol, CAS: 27813-02-1
LD50, oral, rat: 11200 mg/kg.
LD50, dermique, lapin: > 5000 mg/kg.
Méthacrylate d'exo-1,7,7-triméthylbicyclo[2.2.1]hept-2-yle, CAS: 7534-94-3
LD50, dermique, lapin: > 3000 mg/kg bw.
LD50, oral, rat: > 2000 mg/kg bw.
Hydroperoxyde de a,a-diméthylbenzyle, CAS: 80-15-9
LD50, dermique, lapin: 133,6 mg/kg.
LD50, oral, rat: 382 mg/kg.

<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>	Le données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles. Risque de lésion oculaire grave. Méthode de calcul
<b>Corrosion cutanée/irritation cutanée</b>	Le données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles. Irritant Méthode de calcul
<b>Sensibilisation respiratoire ou cutanée</b>	Le données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles. Sensibilisant. Méthode de calcul
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique</b>	Peut irriter les voies respiratoires. La classification a été effectuée en raison de valeurs limites de concentration spécifiques aux substances.
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée</b>	En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Mutagénèse</b>	En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Toxicité sur la reproduction</b>	En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Cancérogénèse</b>	En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Danger par aspiration</b>	En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Remarques générales</b>	Dessèche la peau. Des contacts fréquents et persistants avec la peau peuvent causer la dermatite.  Le données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles. Les données toxicologiques citées concernant les ingrédients sont destinées aux personnes exerçant des professions médicales, aux experts des domaines sécurité et protection sanitaire au lieu de travail et aux toxicologues.



Numero d'article 5570230

Service Best B.V.

5503 LM Veldhoven/ Pays Bas

Date d'émission 03.04.2019, Révision 02.04.2019

Version 01

Page 10 / 14

**SECTION 12: Informations écologiques****12.1 Toxicité**

Produit
En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.:
Substance
Acide acrylique, CAS: 79-10-7
LC50, (96h), Brachidanio rerio: 222 mg/l (IUCLID).
LC50, (96h), Salmo gairdneri: 27 mg/l (IUCLID).
EC50, (72h), Chlorella vulgaris: 0,63 mg/l (IUCLID).
EC50, (72h), Scenedesmus subspicatus: 0,04 mg/l (IUCLID).
EC50, (48h), Daphnia magna: 95 mg/l (IUCLID).
EC50, (24h), Daphnia magna: 54 mg/l (IUCLID).
Poly[oxy(methyl-1,2-ethanediyl)],a,a'-(2,2-dimethyl-1,3-propanediyl)bis[w-[(1-oxo-2-propen-1-yl)oxy], CAS: 84170-74-1
LC50, (96h), poisson: 2,7 mg/kg.
EC50, (48h), Daphnia magna: 37 mg/kg.
IC50, (72h), Algae: 11 mg/kg.
Acide méthacrylique, monoester avec propane-1,2-diol, CAS: 27813-02-1
LC50, (48h), Leuciscus idus: 493 mg/l (DIN 38412).
EC50, (72h), Pseudokirchneriella subcapitata: 97,2 mg/l (OECD 201).
EC50, (48h), Daphnia magna: 380 mg/l (OECD 202).
Hydroperoxyde de a,a-diméthylbenzyle, CAS: 80-15-9
LC50, (96h), Oncorhynchus mykiss: 3,9 mg/l.
EC50, (48h), Daphnia magna: 18,84 mg/l.

**12.2 Persistance et dégradabilité**

**Comportement dans les compartiments de l'environnement** Pas d'information disponible.

**Comportement dans les stations d'épuration** Pas d'information disponible.

**Biodégradabilité** Pas d'information disponible.

**12.3 Potentiel de bioaccumulation**

Pas d'information disponible.

**12.4 Mobilité dans le sol**

Pas d'information disponible.

**12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**

Inclassables de PBT ou de VPVB sur base de toutes les informations disponibles.

**12.6 Autres effets néfastes**

Données écologiques de produit complet ne sont pas disponibles.

Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement et dans les canalisations d'égout.



Numero d'article 5570230

Service Best B.V.

5503 LM Veldhoven/ Pays Bas

Date d'émission 03.04.2019, Révision 02.04.2019

Version 01

Page 11 / 14

### SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Les résidus de produits sont à éliminer dans le respect de la directive en matière de déchets 2008/98/CE ainsi que selon les réglementations nationales et régionales. Un code de nomenclature selon le Catalogue européen des déchets (CED) ne peut pas être déterminé pour ce produit, car une classification n'est permise qu'après l'indication des fins d'utilisation par le consommateur.

##### Produit

Traiter dans une installation d'incinération, en tenant compte de la réglementation locale en vigueur.

Éliminer comme déchet dangereux.

##### Catalogue européen des déchets (recommandé)

080409\*

##### Emballage non nettoyé

Les emballages non contaminés peuvent être recyclés.

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit.

##### Catalogue européen des déchets (recommandé)

150110\*

### SECTION 14: Informations relatives au transport

#### 14.1 Numéro ONU

Transport routier vers ADR/RID Non applicable

Transport fluvial (ADN) Non applicable

Transport maritime selon IMDG Non applicable

Transport aérien selon IATA Non applicable

#### 14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Transport routier vers ADR/RID MARCHANDISE NON-DANGEREUSE

Transport fluvial (ADN) MARCHANDISE NON-DANGEREUSE

Transport maritime selon IMDG NOT CLASSIFIED AS "DANGEROUS GOODS"

Transport aérien selon IATA NOT CLASSIFIED AS "DANGEROUS GOODS"

#### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Transport routier vers ADR/RID Non applicable

Transport fluvial (ADN) Non applicable

Transport maritime selon IMDG Non applicable

Transport aérien selon IATA Non applicable



Numero d'article 5570230

Service Best B.V.

5503 LM Veldhoven/ Pays Bas

Date d'émission 03.04.2019, Révision 02.04.2019

Version 01

Page 12 / 14

**14.4 Groupe d'emballage**

Transport routier vers ADR/RID Non applicable

Transport fluvial (ADN) Non applicable

Transport maritime selon IMDG Non applicable

Transport aérien selon IATA Non applicable

**14.5 Dangers pour l'environnement**

Transport routier vers ADR/RID Non

Transport fluvial (ADN) Non

Transport maritime selon IMDG Non

Transport aérien selon IATA Non

**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Indication correspondante aux sections 6 à 8.

**14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**

Non applicable

**SECTION 15: Informations relatives à la réglementation****15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

PRESCRIPTIONS DE CEE 1991/689 (2001/118); 2010/75; 2004/42; 648/2004; 1907/2006 (REACH); 1272/2008; 75/324/EEC (2016/2037/EC); (EU) 2015/830; (EU) 2016/131; (EU) 517/2014

RÈGLEMENTS DE TRANSPORT ADR (2019); IMDG-Code (2019, 39. Amdt.); IATA-DGR (2019)

RÈGLEMENTATIONS NATIONALES (FR): Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France 2012.

- Observer les restrictions d'emploi Observer les restrictions d'emploi qui s'appliquent aux jeunes.  
Observer les restrictions d'emploi qui s'appliquent aux femmes enceintes ou qui allaitent.

- VOC (2010/75/CE) Pas d'information disponible.

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique**

Des appréciations de sécurité des matières n'ont pas été réalisées pour les matières produites dans ce mélange.

**SECTION 16: Autres informations****16.1 Classification ( Règlement (CE) No 1272/2008 )**

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

DANGER

Eye Dam. 1: H318 Provoque des lésions oculaires graves.

Skin Irrit. 2: H315 Provoque une irritation cutanée.

Skin Sens. 1: H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

STOT SE 3: H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Aquatic Chronic 3: H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



Numero d'article 5570230

Service Best B.V.

5503 LM Veldhoven/ Pays Bas

Date d'émission 03.04.2019, Révision 02.04.2019

Version 01

Page 13 / 14

## 16.2 Mentions de danger (SECTION 03)

H351 Susceptible de provoquer le cancer.  
 H302+H312+H332 Nocif en cas d'ingestion, de contact cutané ou d'inhalation.  
 H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.  
 H302+H312 Nocif en cas d'ingestion ou de contact cutané.  
 H331 Toxique par inhalation.  
 H242 Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.  
 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
 H335 Peut irriter les voies respiratoires.  
 H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.  
 H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.  
 H302 Nocif en cas d'ingestion.  
 H312 Nocif par contact cutané.  
 H332 Nocif par inhalation.  
 H226 Liquide et vapeurs inflammables.  
 H315 Provoque une irritation cutanée.  
 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

## 16.3 Abréviations et acronymes:

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route  
 RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses  
 ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure  
 ATE = acute toxicity estimate  
 CAS = Chemical Abstracts Service  
 CLP = Classification, Labelling and Packaging  
 DMEL = Derived Minimum Effect Level  
 DNEL = Derived No Effect Level  
 EC50 = Median effective concentration  
 ECB = European Chemicals Bureau  
 EEC = European Economic Community  
 EINECS = European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances  
 ELINCS = European List of Notified Chemical Substances  
 GHS = Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals  
 IATA = International Air Transport Association  
 IBC-Code = International Code for the Construction and Equipment of Ships carrying Dangerous Chemicals in Bulk  
 IC50 = Inhibition concentration, 50%  
 IMDG = International Maritime Code for Dangerous Goods  
 IUCLID = International Uniform Chemical Information Database  
 LC50 = Lethal concentration, 50%  
 LD50 = Median lethal dose  
 LC0 = lethal concentration, 0%  
 LOAEL = lowest-observed-adverse-effect level  
 MARPOL = International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships  
 NOAEL = No Observed Adverse Effect Level  
 NOEC = No Observed Effect Concentration  
 PBT = Persistent, Bioaccumulative and Toxic substance  
 PNEC = Predicted No-Effect Concentration  
 REACH = Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals  
 STP = Sewage Treatment Plant  
 TLV@/TWA = Threshold limit value – time-weighted average  
 TLV@STEL = Threshold limit value – short-time exposure limit  
 VOC = Volatile Organic Compounds  
 vPvB = very Persistent and very Bioaccumulative

## 16.4 Autres informations

### Positions modifiées

SECTION 2 ajouté: H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

SECTION 2 ajouté: Aquatic Chronic 3

